

Synthèse des consultations du public sur le document d'orientation et de justification relatif à la révision des critères et des modalités de déclaration des événements significatifs relatifs à la sûreté ou à l'environnement dans le domaine des INB

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a consulté le public du 2 janvier 2024 au 2 février 2024 sur le document d'orientation et de justification relatif à la révision des critères et des modalités de déclaration des événements significatifs relatifs à la sûreté ou à l'environnement dans le domaine des INB.

La consultation du public a donné lieu à quatre contributions, émanant d'un particulier et de trois exploitants d'INB (EDF, Orano et le CEA).

Les contributeurs interrogent l'intérêt de réviser un système qui fonctionne de manière satisfaisante. Outre les raisons indiquées dans le document objet de la consultation du public, les échanges réguliers entre l'ASN et les exploitants montrent qu'il existe un besoin de remettre en question les pratiques en vigueur depuis presque 20 ans.

Les participants à la consultation du public expriment le besoin d'associer au plus tôt les exploitants aux travaux de révision des critères de déclaration des événements significatifs. Leur contribution est bien prévue dans le document d'orientation et de justification.

Les exploitants d'INB ont par ailleurs fait part de leurs premières remarques sur les orientations proposées. Les travaux initiés en 2017, et notamment les propositions émises par les exploitants, seront pris en compte dans le cadre des réflexions qui seront engagées.

L'ASN rappelle que les propositions faites à ce stade (mutualisation des critères REP/autres INB, intégration de la phase avant exploitation des installations...) n'ont pas vocation à bouleverser ou complexifier le système actuel. Le parangonnage des pratiques internationales nécessaire à la rédaction du document d'orientation et de justification a par ailleurs montré que celles en vigueur en France sont en phase avec les recommandations de l'AIEA. Les travaux seront menés avec les objectifs d'une simplification des critères existants, la limitation des interprétations possibles des critères, ainsi que la maîtrise du nombre de déclarations en questionnant la pertinence des événements à déclarer.

À la suite de l'analyse de l'ensemble des contributions, des précisions ont été apportées au document. Les remarques pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'apporter des modifications concernent des éléments qui seront discutés dans les phases de travail à venir, comme le fait que certains événements relèvent ou non d'une déclaration d'événement significatif, ou qui sont déjà précisés dans le document soumis à consultation du public.

Au cours des différentes étapes d'élaboration des textes qu'il vise, le document d'orientation et de justification préliminaire sera mis à jour et complété afin de justifier les dispositions retenues et d'assurer la traçabilité des choix faits, notamment en ce qui concerne la prise en compte des observations reçues.